



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 5

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 mars 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-03-1-07) APPEL A PROJET DU CLUB DES ECHECS DE
VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 23 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. CHARDON (pouvoir à Mme BRÉON), Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION).

Excusés : M. COMBE, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL, M. POLITZER.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du Conseil d'administration de poursuivre son engagement de soutien aux projets des associations qui s'investissent auprès des familles à faibles ressources

Considérant l'appel à projet de l'association *Club des échecs de Vincennes* concernant les actions initiées auprès des enfants de ces familles ;

DÉLIBÈRE

Conclusions rejetées (12 voix contre : Mmes BRÉON, De VINZELLES, DUPRE, ETIENNE, GAUVAIN, HUET, JOURION, MARTIN, POLLARD, MM. CHARDON, LEBEAU, MORAINÉ),

ARTICLE UNIQUE: Refuse d'attribuer une aide exceptionnelle à l'association *Club des échecs de Vincennes* ;

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé